

Charte d'accueil de L'échatppée belle aux Charmilles

2026



Accueil

Vos chats seront accueillis à la pension sur rendez-vous.

En cas de modification d'un rendez-vous, merci de prévenir à l'avance.

Santé

Tous les pensionnaires doivent être identifiés soit par puce, soit par tatouage. La carte icad doit être fournie pour la durée du séjour.

Les pensionnaires doivent être à jour des vaccins pour le Typhus, le Coriza et la Leucose. Une photo du carnet de santé sera exigée lors des réservations pour justifier des dates de vaccin.

Les pensionnaires doivent être vermifugés dans les 3 mois précédent leur séjour et avoir reçu un traitement antiparasitaire. L'échatppée belle aux Charmilles décline toute responsabilité si votre chat a des parasites lors de son séjour, qui serait dû au fait que le traitement n'aura pas été efficace.

Tout chat non à jour de ses vaccins et non vermifugé ne pourra être accueilli.

Le carnet de santé est à fournir pour la durée du séjour.

Tous les chats de plus de 6 mois doivent être stérilisés, qu'ils soient mâle ou femelle.

En cas de traitement médical, les médicaments seront administrés si le chat est coopératif et uniquement sur présentation de l'ordonnance du vétérinaire. Le propriétaire doit fournir la quantité suffisante de médicaments pour couvrir la durée du séjour ou du traitement.

Nous nous réservons le droit de refuser chat qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes ou qui se révélerait malade ou contagieux à son arrivée.

En cas de problème de santé lors du séjour, il sera conduit soit chez son vétérinaire habituel, soit chez le vétérinaire référent de la pension, selon les disponibilités et le degré d'urgence. Tout déplacement chez le vétérinaire référent sera facturé 10€. Les déplacements chez le vétérinaire habituel du chat seront facturés 15€.

Notre vétérinaire référent est le Dr Tanghe, qui officie au 72 rue du 8 mai 1945 à Salouël.

En cas d'urgence le propriétaire donne tout pouvoir à l'échatppée belle aux Charmilles pour faire soigner son chat au plus vite.

Dans tous les cas, le propriétaire s'engage à rembourser dès que possible les frais engagés (déplacement – consultation vétérinaire –soins d'urgence - traitement) sur présentation des justificatifs, par virement bancaire ou chèque. Concernant les suites de soins, le devis du vétérinaire ayant pris en charge le chat devra être approuvé et signé par le propriétaire, et réglé par le moyen de paiement de son choix.

L'échatppée belle aux Charmilles ne pourra être tenue responsable pour tout accident ou maladie de nature imprévisible (crise cardiaque, maladie liée à la vieillesse, blessure, perte de poids..).

En cas de décès du chat durant son séjour, une autopsie sera réalisée par le vétérinaire et le compte-rendu sera adressé au propriétaire.

Sociabilité

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter un chat qui se montrerait agressif ou trop craintif à l'égard de l'homme ou des autres pensionnaires et qui ne se laisserait pas approcher.

Le propriétaire s'engage en outre à indiquer sur la fiche « Chat » toute information pertinente quant au comportement de son chat (agressivité, ouvreur de porte, fugueur, maladies chroniques, allergies notables...)

En cas d'incompatibilité temporaire avec un autre pensionnaire, une zone d'isolement est prévue le temps que les deux chats s'habituent l'un à l'autre.

Nourriture

Le propriétaire doit fournir la nourriture habituelle de son chat, afin de ne pas changer son régime alimentaire, en quantité suffisante pour le séjour. En cas de manque de nourriture, nous lui fournissons des croquettes de qualité premium à raison de 2€ par jour.

La pension fournit aux chats des friandises « satisfaction » avec l'accord du propriétaire.

Les chats ont accès en permanence à des fontaines à eau ainsi qu'à des gamelles d'eau renouvelées régulièrement.

Séjour

Les pensionnaires seront câlinés tous les jours et nous passerons plusieurs fois par jour du temps pour jouer avec eux.

Ils seront brossés autant que nécessaire. Le propriétaire doit fournir sa brosse habituelle.

Hygiène et Maladies

Les locaux de la pensions sont nettoyés quotidiennement et désinfectés avec des produits vétérinaires de la marque Axience (bactéricide / virucide / fongicide).

L'échatppée belle aux Charmilles ne pourra donc être tenue responsable si votre chat contracte une allergie, de l'eczéma ou toute autre maladie durant son séjour.

Les chats peuvent être porteurs de certaines maladies durant des années avant d'en déclarer les symptômes. La pension se dégage de toute responsabilité pour les maladies suivantes : Péritonite infectieuse féline (PIF), FIV (sida du chat), Leucose, certaines formes de Coriza, insuffisance rénale et hépatique, teigne, que ces maladies apparaissent durant ou à la suite du séjour.

Responsabilité

L'échatppée belle aux Charmilles met tout en œuvre pour accueillir les chats en toute sécurité. Le propriétaire reconnaît cependant la nature imprévisible du chat qui empêche la pension d'exercer un contrôle total sur ses actes. Les présence de plateformes et de zones de repos en 3D dans la pension impliquent l'acceptation par le propriétaire de risques inhérents à leur utilisation par son chat.

L'échatppée belle aux Charmilles ne saurait en outre être tenue responsable pour toute blessure due à l'utilisation des plateformes, ou toute blessure causée par un autre pensionnaire.

Espace extérieur

Le propriétaire du chat décide ou non de laisser son chat accéder à l'espace extérieur (quand la météo le permet).

Cet espace est entièrement sécurisé et clos et contient des installations permettant aux chats de jouer ou de se reposer.

En accordant l'accès à cet espace à son chat, le propriétaire est conscient du risque présent lorsque le responsable de la pension ouvre la porte de cet espace pour s'y rendre.

Réservation et paiement

Toute réservation n'est effective qu'à réception des fiches « Client » et « Chat » dûment complétées et signées, de la photo du carnet de santé attestant des vaccins et des arrhes.

En cas d'annulation à moins de 15 jours de la date d'arrivée, les arrhes ne seront pas remboursables, sauf en cas de décès du chat sur présentation d'une attestation du vétérinaire.

Le paiement se fera par virement bancaire, en chèque ou en liquide, à la convenance du propriétaire.

Durée du séjour

Le propriétaire s'engage à respecter la durée de séjour réservée. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, l'intégralité du séjour sera due car la place était réservée pour son chat.

En cas de prolongation du séjour, nous devons être tenus au courant assez tôt afin d'estimer si nous sommes en capacité de l'accepter.

Tout chat non repris après un délai de 8 jours suivant la fin de son séjour, et sans nouvelle de son propriétaire sera considéré comme abandonné. L'échatppée belle aux Charmilles sera dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires relatives aux abandons d'animaux (Art. 521.1 du code pénal) et d'entamer des poursuites contre le propriétaire pour mettre en recouvrement les frais inhérents à cette situation. La pension pourra en outre disposer librement du chat considéré comme abandonné.